

## Édito

Redressement des comptes publics

## L'État fait diversion



Moins de trois mois après la promulgation de la loi de finances, l'ensemble de ses fondements est remis en cause. Taux de croissance largement inférieur, comme l'avait prédit le Haut Conseil des Finances publiques, déficit largement supérieur aux prévisions, dépenses robotées de 10 milliards

d'euros : le budget présenté par le gouvernement est déjà obsolète.

Face à cette situation, l'État se tourne une fois de plus vers les collectivités, non pas pour prendre exemple sur nos budgets à l'équilibre, sur notre respect de la règle d'or, sur notre dette stable depuis 1995, mais pour piocher dans nos budgets ce qui manque dans le sien.

Sur les 10 milliards d'euros de baisses de crédits d'ores et déjà actées, une grande partie concerne des politiques publiques conduites par les collectivités. De l'amputation de 25 % des crédits du Fonds vert, qui finance les actions des collectivités en faveur de la transition écologique, à celle des crédits de la vie scolaire et de ceux dédiés à la cohésion territoriale, ce sont près de 4 milliards d'euros de coupes qui affecteront les politiques publiques locales.

L'Exécutif a annoncé, début mars, une deuxième salve de restrictions budgétaires, de l'ordre de 20 milliards d'euros, pour le budget 2025. Pour alimenter sa « revue des dépenses », il a notamment commandé à la Cour des comptes un rapport spécifique sur les dépenses des collectivités territoriales qu'elle lui remettra en juin. Objectif : faire le point sur « la participation des collectivités au redressement des comptes publics ».

L'AMF propose une toute autre méthode : restaurer les libertés locales, respecter la subsidiarité pour la gestion des politiques de proximité, redonner une véritable autonomie financière et fiscale aux collectivités, parce que seule la responsabilité, donc la liberté, restaureront l'efficacité.

DAVID LISNARD



## ZAN : l'AMF attentive à l'action du Parlement

Plusieurs missions d'informations tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale ont souhaité entendre les associations d'élus sur l'application du ZAN à la suite de la loi du 20 juillet 2023, recherchant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne toujours pas. L'AMF a relayé les difficultés auxquelles sont confrontés les élus sur le terrain : délais d'application trop contraints, doctrine administrative encore rigide, mise en œuvre de la garantie communale disparate en fonction des régions, absence de désignation des référents territoriaux annoncés dans le cadre de la circulaire du 31 janvier, pourtant utiles mais mal identifiés, besoin d'un État accompagnateur plutôt que censeur.

### Les 20 propositions de l'AMF

Revient également le manque de clarté encore à ce jour des outils d'observation de la consommation d'espaces pour fixer des trajectoires à l'hectare qui nécessitent par ailleurs de disposer d'une ingénierie importante pour les exploiter, avec des enjeux locaux spécifiques liés par exemple à la gestion du recul du trait de côte, à la réindustrialisation etc. Ce point est important car le premier rapport de suivi doit être réalisé par le maire ou le président d'EPCI compétent en matière de documents d'urbanisme

trois ans après l'entrée en vigueur de la loi Climat, donc avant le 25 août 2024 (cf. décret du 27 novembre 2023).

Le calcul de la consommation effective d'espaces évaluée au démarrage des travaux est également complexe à objectiver, notamment sur la base des autorisations délivrées avant l'entrée en vigueur de la loi Climat (exemple particulier des ZAC).

L'AMF a lancé fin mars un questionnaire national pour évaluer la mise en œuvre du dispositif par l'ensemble de ses adhérents, quelles que soient les typologies de communes et intercommunalités, dont les résultats seront communiqués prochainement.

La commission des finances du Sénat a en parallèle décidé de créer une mission d'information sur le financement du « zéro artificialisation nette », confiée aux sénateurs Jean-Baptiste Blanc et Hervé Maurey, en qualité de rapporteurs. Elle sera l'occasion pour l'AMF de rappeler ses 20 propositions en la matière pour répondre aux besoins de financement des collectivités qui s'articulent autour de cinq axes et visent à : évaluer les surcoûts associés au ZAN, renforcer le soutien à l'ingénierie, clarifier les aides, programmes et fonds de l'État, réorienter certains dispositifs fiscaux et réguler les prix du foncier. Voir [www.amf.asso.fr/réf.41881](http://www.amf.asso.fr/réf.41881)

# Carte scolaire : l'AMF alerte la ministre de l'Éducation nationale

L'AMF a récemment fait savoir à la nouvelle ministre de l'Éducation nationale que les maires, parfaitement conscients du contexte de baisse globale des effectifs scolaires, souhaitent disposer d'une vision à trois ans sur l'évolution de la carte scolaire.

Elle a demandé à la ministre de rappeler aux directeurs académiques la nécessité de mettre en place un cadre de concertation triennal avec les maires conformément au Plan France ruralités. Il n'est pas acceptable que les observatoires des dynamiques rurales mis en place récemment associent uniquement les présidents d'intercommunalité du département bien que la compétence scolaire soit restée la plupart du temps à la main des communes. Elle demande depuis des années de revoir en profondeur la méthode de travail entre les directeurs académiques et les maires afin de réellement tenir compte des prévisions de



développement des communes, du niveau des investissements consentis et des incidences de la fermeture d'une classe ou d'une école pour les élèves et l'attractivité de la commune. À cet égard, l'AMF a proposé l'élaboration d'un cadre méthodologique national afin de

cadre l'organisation de la concertation tant au niveau national, départemental que local. Elle souhaite que les projets de fermeture de classe soient soumis à l'accord des maires.

Enfin, l'AMF attend une meilleure visibilité sur les objectifs de moyen et long terme recherchés en matière d'évolution du système éducatif à travers

le déploiement de multiples dispositifs de concertations et d'expérimentations, qui s'accumulent et demeurent peu lisibles (concertations locales « Notre école, faisons-la ensemble », TER...).

Voir sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. 42171

## Statut de l'élu(e)

La brochure de l'AMF sur le Statut de l'élu a été mise à jour :

- présentation des dispositions de la loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.
- Augmentation du plafond de la sécurité sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et évolution de la notice du formulaire CERFA d'arrêt maladie (dématérialisée).
- La brochure fait aussi état de la possibilité pour les élus des EPCI d'assujettir volontairement leurs indemnités de fonction aux cotisations sociales du régime général.
- Intégration des nouvelles modalités de répartition de la dotation particulière élu local (DPEL).
- Actualisation des plafonds de remboursement au regard de l'évolution du SMIC ainsi que des montants des indemnités de fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Voir [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. 7828

# Polices municipales : l'AMF contribue au Beauvau

L'AMF, représentée par Murielle Fabre, secrétaire générale de l'AMF, maire de Lampertheim (67), Frédéric Masquelier, co-président de la commission Sécurité et prévention de la délinquance et maire de Saint-Raphaël (83) et Rafika Rezgui, maire de Chilly-Mazarin (91) et membre du Bureau de l'AMF, a participé à la première réunion du Beauvau des Polices municipales au ministère de la Justice le 5 avril dernier.

L'AMF a souligné que la sécurité reste une compétence première de l'État, et l'action complémentaire des communes doit se déployer dans le respect de la libre administration des communes. La création, la mise en place comme la doctrine d'emploi d'une police municipale doit rester un choix municipal : contrairement à ce qui a été proposé en séance, l'AMF est défavorable à l'obligation de création d'une police municipale dans les communes de plus de 10 000 habitants. L'AMF attend par ailleurs que des discussions

plus précises s'engagent sur les modalités d'accès à certains fichiers ou à certains outils (type drones) pour permettre aux polices municipales d'agir plus efficacement mais sans changer la nature de leurs missions. Dans cette perspective, l'AMF considère que placer les maires ou les polices municipales sous l'autorité du parquet ou des préfets comme cela a été évoqué modifierait de manière excessive l'équilibre des compétences de chacun dans la politique de sécurité intérieure. L'AMF a également fait part de ses réserves à ce stade sur l'extension des compétences judiciaires hors du cadre d'APJ. La prochaine séance du 16 mai doit permettre un échange libre et respectueux des organisations représentatives des collectivités et des fédérations professionnelles avec l'État. À défaut, ce processus ne pourra aboutir à des conclusions partagées.

Voir [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. 42179

## Petite enfance : création de nouvelles compétences

L'article 17 de la loi plein emploi crée un statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant et donne de nouvelles compétences à l'ensemble des communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : recenser les besoins des familles d'enfants de moins de trois ans et les solutions d'accueil disponibles sur le territoire pour y répondre, informer et accompagner les familles ayant un enfant âgé de moins de trois ans ainsi que les futurs parents. Les communes de + 3 500 habitants sont tenues de planifier, au vu des besoins, le développement de modes d'accueil et de soutenir leur qualité. Les communes de + 10 000 habitants sont tenues d'établir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil et de disposer d'un relai petite enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'AMF est associée au groupe de travail piloté par la DSS visant à définir les modalités de compensations financières et à clarifier le contenu des compétences créées. Le groupe de travail Petite enfance se tiendra en visioconférence le 24 avril à 14h pour évoquer les enjeux pour les communes et intercommunalités. *Inscription : dasoces@amf.asso.fr*

## Printemps de la ruralité

Dans la continuité du plan France ruralités, la ministre de la Culture a lancé, en début d'année, une concertation intitulée « le Printemps de la ruralité » pour débattre de l'offre culturelle en milieu rural. Cette concertation débouchera sur des assises mi-avril. La commission Culture de l'AMF, réunie le 5 mars, a rappelé que les populations rurales ont aussi une appétence et une exigence culturelle forte. Si la majorité des activités culturelles est portée par les communes, la commission a pointé le besoin d'accompagnement par l'État en ingénierie et en financement. Les moyens accordés aux Directions régionales des affaires culturelles doivent être renforcés pour y faire face. Elle a aussi soulevé les enjeux de la mobilité, de la médiation culturelle et de la préservation du patrimoine.

## Digues domaniales

Le webinaire de l'AMF du 19 mars sur le bilan du transfert des digues domaniales a permis de dresser un bilan chiffré : sur 204 digues transférables (750 km), 169 d'entre elles (706 km) sont passées entre les mains des collectivités. 49 conventions ont été signées. 35 digues ont été considérées comme ne représentant pas d'intérêt donc neutralisées par et à la charge de l'État. L'accompagnement financier de l'État aux travaux sur ces digues d'ici à 2027 est estimé à 363 M€. Un total qui intègre 25 M€ de dépenses directes de l'État pour l'achèvement de marchés de travaux déjà en cours et exécutés par l'État. [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. 42173

## Réforme du statut de l'élu(e)



L'AMF soutient le texte du Sénat pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux. Cette réforme est en effet indispensable dans la perspective des élections municipales de 2026. Elle exprime cependant une vive opposition à une disposition imposant aux élus locaux, y compris les maires, de s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public et à respecter les valeurs de la République. Cette mesure est perçue par l'AMF comme injuste et stigmatisante, ne s'appliquant pas aux parlementaires, au Président de la République, aux ministres ou aux magistrats. Elle semble également ignorer le rôle primordial des maires qui encore récemment se sont mobilisés pour protéger la République lors des émeutes de l'été dernier, parfois au péril de leur sécurité personnelle et de celle de leur famille. L'AMF appelle donc à une révision de cette mesure lors des prochaines étapes législatives, le texte n'étant toujours pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

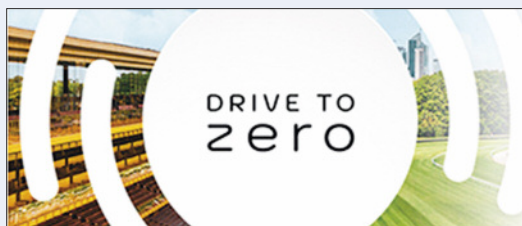
## Rénovation énergétique des écoles

Le programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE), financé par les certificats d'économies d'énergie (CEE) et porté par la FNCCR et l'AMF, accompagne les collectivités locales pour mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique. Afin de mieux faire connaître l'ensemble des outils mis à la disposition des collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre de ce programme, ACTEE et l'AMF ont décidé de mener une série de webinaires dont le premier s'est tenu le 20 mars. Sur le thème de la rénovation énergétique des écoles, il a permis d'aborder les différents outils (ACTEE et Fonds vert), leur articulation mais aussi de partager des témoignages concrets sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires conduite par des élus. *Voir sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. 42144*



### MOBILITÉS DÉCARBONÉES

## SALON DRIVE TO ZERO (DTZ)



L'AMF est à nouveau partenaire du salon DTZ qui se tiendra les 28 et 29 mai 2024 à l'hippodrome de Paris Longchamp. Cette deuxième édition sera l'occasion de mettre en relation les acteurs publics et les entreprises pour répondre aux enjeux du déploiement de la mobilité décarbonée,

**à savoir : accompagner la transformation des filières, connecter les acteurs publics et privés pour le déploiement et l'entretien des infrastructures et promouvoir les solutions de mobilité bas carbone. Ce salon réunira plus de**

**170 exposants autour de l'objectif "0 émission" et sera animé par de nombreuses conférences. Ce rendez-vous est l'opportunité de trouver des informations et des solutions pour répondre aux défis du déploiement de la mobilité décarbonée.**

**CONTACT** <https://event.drivetozero.fr/fr>

### MIXITÉ URBAINE

## ASSISES DU LOGEMENT



Les Assises nationales du logement et de la mixité urbaine, le 25 juin, réunissent professionnels et collectivités, pour aborder les enjeux cruciaux du logement abordable et durable ainsi que les défis sociétaux et environnementaux.

Cette journée d'échanges permettra de clarifier les réglementations, de découvrir des solutions et services innovants et de partager des expériences. Ces assises seront l'opportunité de faire le point sur les actions en cours et d'anticiper les modèles à venir, soulignant ainsi l'impact concret sur la société d'une réflexion sur la mixité urbaine et la production de logements.

**CONTACT** <https://assisesdulogement.com>

### INNOVATION

## PRIX TERRITORIAUX 2024

Pour valoriser et partager des initiatives locales à travers toute la France, participez aux Prix Territoriaux La Gazette – GMF, en partena-

riat avec l'AMF. Ce concours offre aux communes l'occasion de présenter leurs initiatives, de les soumettre à un jury de professionnels, le tout en vue d'une récompense accroissant la visibilité au niveau national. Les lauréats bénéficieront d'une grande couverture médiatique. Les Prix Territoriaux récompenseront l'innovation, le service au public, la diversité des partenariats, l'évaluation de la démarche, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, ainsi que la reproductibilité de l'initiative. Les inscriptions débutent dès le 2 avril.

**CONTACT** [www.prix-territoriaux.fr](http://www.prix-territoriaux.fr)

### SÉCURITÉ

## FIL D'ARIANE ET CONSEILS AUX VOYAGEURS

Le service « Fil d'Ariane » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères offre une sécurité aux voyageurs, les tenant informés par e-mail ou SMS en cas de catastrophes naturelles, troubles politiques ou risques sanitaires. L'inscription est simple et gratuite sur le site du ministère, nécessitant seulement quelques clics et la saisie des détails de voyage. Accessible pour les voyages touristiques et professionnels de moins de six mois, ce service public n'est pas une assurance voyage ni un service de géolocalisation, les

données personnelles étant protégées par le RGPD. Si la situation le justifie, l'utilisateur reçoit des messages d'alerte et des consignes de sécurité durant son voyage.

**CONTACT** [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

### ENVIRONNEMENT

## VICTOIRES DU PAYSAGE



Le concours des Victoires du Paysage 2024 est lancé. Initiative de l'organisation interprofessionnelle Valhor, en partenariat avec l'AMF, son objectif premier est de sensibiliser élus, entrepreneurs et particuliers à l'intégration du végétal dans les projets urbains, valorisant ainsi la démarche paysagère. Cette initiative récompense les acteurs du paysage, des concepteurs aux pépiniéristes, à toutes les échelles d'aménagement. Au-delà de la reconnaissance du savoir-faire, elle offre une vitrine médiatique aux réalisations exemplaires, contribuant à rendre les espaces de vie durables, harmonieux et attractifs. Inscriptions jusqu'au 20 mai.

**CONTACT** [www.lesvictoiresdupaysage.com](http://www.lesvictoiresdupaysage.com)

### INITIATIVES LOCALES

## PRIX ANACEJ 2024



L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), en partenariat avec l'AMF, annonce la 14<sup>e</sup> édition des Prix Anacej. Il vise à reconnaître et promouvoir les initiatives des enfants et des jeunes sur leur territoire et accompagner les collectivités locales dans la mise en place de ces initiatives. Une quinzaine de projets réalisés par des jeunes sont récompensés chaque année. Pour cette édition, les candidatures sont ouvertes aux collectivités jusqu'au 20 mai 2024, pour des projets de 2023. **CONTACT** [www.anacej.fr](http://www.anacej.fr)

LOI DE FINANCES 2024

# Décret du 21 février 2024

**Il impose une réduction des crédits de 10 milliards d'euros par rapport aux prévisions de la loi de finances 2024.**

Le déficit public s'élèverait à 5,5 % du PIB en 2023 au lieu de 4,9 %. En 2023, le déficit des administrations publiques locales (APUL) se dégrade et passe de 1,1 à 9,9 Md€ (dégradation de 8,9 Md€). Fait nouveau, l'essentiel de la dégradation est porté par le bloc communal (-2,6 Md€) et les départements (-4,8 Md€), alors que l'excédent des collectivités locales était encore de 4,8 Md€ en 2022.

Pour l'AMF, ce déficit du bloc communal est dû au retournement de la conjoncture et à l'envolée de l'inflation. Mais c'est avant tout le résultat des restrictions continues des ressources locales : à la baisse de la DGF (71 Md€ en cumulé depuis 2010), s'est ajoutée la montée en charge des suppressions de ressources partiellement compensées. En outre, cette réduction des recettes s'est doublée d'une restriction des marges de manœuvre avec la quasi-disparition du levier fiscal.

Ce déficit public important en 2023 remet en cause l'objectif de déficit de 4,4 % du PIB défini par la loi de finances pour 2024. Pour faire face à ces difficultés, un décret du gouvernement publié le 22 février dernier impose des mesures d'économies budgétaires pour un montant total de 10 milliards d'euros. Sur ces 10 Md€, 3,8 Md€ de coupes franches concernent le financement des politiques en lien avec les collectivités locales.

Ainsi, par exemple, sur la transition écologique, c'est 2,2 Md€ de moins dès 2024 dont 430 M€ en moins pour le Fonds vert, sur l'école, c'est 400 M€ en moins, et moins 117 M€ sur le Haut débit. Concernant la cohésion des territoires que sont l'aide à l'accès au logement, l'impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'amélioration de l'habitat, la politique de la ville ou les interventions territoriales de l'État, c'est une réduction des crédits de 736,8 millions d'euros, etc.

Si l'Exécutif a abaissé les prévisions de croissance pour 2024 à 1 % au lieu des 1,4 % prévus en loi de finances pour 2024, ces estimations restent contestées. Dès septembre 2023, le Haut Conseil des finances publiques estimait que la prévision de croissance (+1,4 %) pour 2024 était supérieure à celles du consensus des économistes (+0,8 %). De même, la Banque de France réitère à nouveau des prévisions de croissance à 0,8 % pour 2024. Enfin, dans sa note de conjoncture du 14 mars 2024, l'Insee indique que l'activité « resterait à l'arrêt » au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. L'Insee ajoute qu'après un rebond de +0,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre, l'acquis de croissance à mi-année pour 2024 ne serait que de +0,5 %. Pour 2025, 20 Md€ d'économies supplémentaires ont d'ores et déjà été annoncés.

## Élections européennes : actions du gouvernement

Dans les semaines à venir, plusieurs mesures seront mises en œuvre pour améliorer le taux d'inscription sur les listes électorales : mobilisation des agents France Services pour accompagner les usagers et campagne de communication invitant les personnes ayant récemment déménagé à actualiser leur situation électorale. Ces actions pourraient entraîner une augmentation des demandes d'inscription à l'approche des élections européennes du 9 juin. Les dates limites d'inscription pour voter à ces élections sont le 1<sup>er</sup> mai, en ligne, le 3 mai, en mairie.

## Réforme France Travail

La réforme France Travail doit permettre d'accroître la coordination des acteurs de l'emploi grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance à laquelle les maires et présidents d'EPCI seront étroitement associés au sein des comités territoriaux. L'objectif de la réforme, issue de la loi pour le Plein emploi adoptée en décembre 2023, est de favoriser le retour à l'emploi des publics les plus éloignés. Les maires doivent prendre toute leur place au sein de ces instances, notamment par le biais des associations départementales.

## Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est présent dans tous les départements français. Le plan national, paru en février, organise la lutte contre ce nuisible. Il est porté par deux organismes à vocation sanitaire : GDS France et Fredon France qui ont des représentations régionales ou départementales. Le frelon étant un prédateur des abeilles, la filière apicole est chargée de la mise en œuvre des mesures de lutte. **Information :** <https://fredon.fr> et <https://www.gdsfrance.org>

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

### COMMUNICATION EN PÉRIODE PRÉÉLECTORALE

En cette période, les actions de communication des communes et EPCI sont encadrées. Elles ne doivent pas être constitutives d'une propagande électorale en faveur des candidats. La jurisprudence a défini 4 critères dont le respect permet de poursuivre, en toute légalité, la communication habituelle. ● La neutralité constitue le critère le plus important. Ainsi, dans le cadre des événements organisés, le contenu doit rester neutre et informatif, sans référence à cette élection (discours, thèmes abordés, documents distribués, films projetés...). ● L'antériorité, les actions doivent conserver un caractère traditionnel, ce qui exclut celles ayant lieu spécialement en vue de l'élection. ● La régularité implique pour les bulletins d'information de demeurer conformes aux productions précédentes. ● L'identité, les moyens de communication, le site internet par exemple, n'a pas vocation à participer directement ou indirectement à la campagne électorale des candidats.

## FORMATION DES ÉLUS

### VIGILANCE SUR LES MOTIFS DE REFUS DE FINANCEMENT

Tous les élus locaux jouissent d'un droit à la formation opposable à la collectivité. La formation des élus constitue d'ailleurs une dépense obligatoire. À cet égard, certains motifs de refus de financement ne sont pas recevables, exposant la collectivité à un recours contentieux et au paiement d'une amende. En effet, lorsqu'il est saisi, le juge opère un contrôle strict des motifs de refus avancés. À titre d'exemples, sont illégaux, notamment, les refus au seul motif qu'un organisme propose une formation similaire à un prix inférieur. De même, les refus relatifs à l'insuffisance des crédits tant que le plafond des dépenses n'est pas atteint et à la fonction ou à l'appartenance politique de l' élu ont été jugés illégaux. En revanche, le refus est justifié lorsque la formation est sans lien avec le mandat ou lorsqu'elle est dispensée par un organisme non agréé. **Consulter la brochure de l'AMF sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. 7828, Chapitre V**



## La vie du réseau

### La force du réseau

Lors de l'Assemblée générale de l'Association des maires des Côtes d'Armor, le 3 février dernier, **Isabelle le Callennec**, vice-présidente de l'AMF, et **Catherine Lhéritier**, coprésidente du groupe de travail Conditions d'exercice des mandats locaux de l'AMF, sont intervenues pour rappeler les combats portés par l'Association des maires de France.

**Murielle Fabre**, secrétaire générale de l'AMF, s'est exprimée devant les maires du Haut-Rhin le 17 février puis le 9 mars en Gironde.

**Guy Geoffroy**, vice-président de l'AMF, était présent au Congrès des maires du Loiret le 16 mars.

**David Lisnard**, président de l'AMF, a participé, au congrès annuel de l'Association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon qui s'est tenu à Caluire-et-Cuire le 18 mars.

**Bénédicte Thiébault**, présidente de l'Association des maires de la Somme l'a accueilli, le 28 mars, à Amiens dans le cadre de son congrès départemental. Enfin, le 5 avril, lors du salon des maires du Calvados, **Jean-François Vigier**, vice-président de l'AMF, a fait un tour d'horizon des dossiers d'actualité pour les communes. **Sébastien Leroy** et **Éric Ménassi**, coprésidents du groupe de travail risques et crises, ont piloté un atelier consacré à la gestion des crises et à la prévention des risques.

### Partenariat entre les AD et Orange pour développer la collecte et le recyclage de mobiles

La fabrication des smartphones représente les trois quarts de l'empreinte environnementale du numérique, soulignant l'importance du recyclage de ces

appareils pour un numérique plus respectueux de l'environnement. Pour encourager cette pratique, David Lisnard, président de l'AMF, et Christel Heydemann, directrice générale d'Orange, ont signé une lettre d'intention lors du 104<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France. Ce partenariat vise à promouvoir le programme « RE » d'Orange pour le recyclage, la reprise, le reconditionnement et la réparation des mobiles. Grâce à la mobilisation des élus et la mise à disposition des cartons collecteurs par Orange, de nombreuses opérations de collecte ont pu être réalisées. *Plus d'information sur le site Internet de l'AMF [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. 42141*

### Ecogaz : le baromètre qui aide à gérer sa consommation de gaz

Le 30 avril prochain, Mairie 2000 et GRTGaz, proposeront un webinaire pour présenter un outil de sobriété énergétique qui aide les collectivités à mieux gérer leur consommation de gaz.

Ce webinaire fait suite à la signature de la Charte Ecogaz, signée par l'AMF à l'occasion du dernier Congrès des maires. À l'instar de son jumeau, Ecowatt, Ecogaz permet de suivre en temps réel l'état de tension du réseau gaz et d'adopter des mesures concrètes pour réduire ses propres consommations. L'AMF invite toutes les communes à rejoindre le dispositif, comme elle a pu le faire en novembre dernier, et encourage les associations départementales de maires à le promouvoir auprès de leurs adhérents.

*Pour plus d'information et s'inscrire, rendez-vous sur le site de Mairie 2000 : [mairie2000.asso.fr](http://mairie2000.asso.fr)*

**MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 422 | Gratuit**  
AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.  
Crédits photographiques :  
© Ville de Cannes, p.1 ; © AdobeStock p.1, p.3 ;  
© Facebook Delphine Labails p.2 ; © Grégory Brandel p.4.



### LE MAGAZINE AU SOMMAIRE DU N° 422 D'AVRIL 2024

**Enjeu.** Jeux olympiques et paralympiques 2024 : les communes et intercommunalités assurent le relais.  
**Enquête.** Centres sociaux : conforter leur rôle de cohésion.  
**Solutions locales.** Rendre les outils de communication accessibles aux personnes handicapées.  
**Pratique.** Élections européennes : de nouvelles mesures entrent en vigueur.  
**Votre mandat.** Sécurité et protection des élus : ce qui change.



## Le prêt vert, un financement pour accompagner vos transitions.

Le groupe Sfil a lancé le 22 novembre 2022 une 4<sup>e</sup> émission verte pour un montant de 750 M€, afin de poursuivre la dynamique des prêts verts, un financement sur-mesure pour accompagner durablement la transition des territoires.



Mobilité



Énergie



Eau



Déchets



Construction

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [Sfil.fr](http://Sfil.fr) et sur nos réseaux sociaux (X, LinkedIn, YouTube)